

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 4

Artikel: Le bois dans l'économie de guerre
Autor: Petitmermet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

93^{me} ANNÉE

AVRIL 1942

N^o 4

Le bois dans l'économie de guerre.

(L'organisation et le fonctionnement de la section du bois de l'Office de guerre de l'industrie et du travail.)

Conférence faite à l'assemblée générale de la Société vaudoise de sylviculture, du 21 février 1942, par M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts.

Pour juger et apprécier le développement de l'économie de guerre de cette époque-ci, il est intéressant de se reporter à ce qui s'est fait pendant la première guerre mondiale. En 1914, les points de comparaison faisant défaut, toute l'économie de guerre a dû être peu à peu organisée, mais la marche des événements a été telle que l'adaptation a pu se faire graduellement. C'est la raison pour laquelle, avant le milieu de 1916, très peu de mesures ont dû être prises au sujet du ravitaillement en bois. Elles furent, en revanche, nombreuses en 1917 et 1918. C'est dire que dans les deux premières années de guerre, on laissa l'exploitation des forêts et le commerce des bois jouir d'une liberté presque complète. La conséquence en fut une hausse rapide du prix des bois. Les mesures auxquelles on recourut plus tard n'ont pas pu avoir leur plein effet et n'ont été que des palliatifs.

Il en a été autrement en 1939. Nous nous sommes trouvés dès le début dans la situation de 1917, situation qui a été fortement aggravée par les événements du printemps de 1940. Il est vrai que nous possédions les expériences de 1917—1919, et il est instructif de constater, à la lecture de la brochure éditée en 1920 par l'Inspection fédérale des forêts sur les dispositions prises à cette époque, que les difficultés auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui, s'étaient déjà manifestées alors. C'est le cas, par exemple, pour la pénurie de la main-d'œuvre et le prix exorbitant des charrois. Mais on se rend aussi compte que, de nos jours, ces difficultés sont apparues plus brusquement et avec une intensité plus grande qu'en 1917. Les besoins ont d'ailleurs augmenté dans une proportion inattendue.

Cette fois-ci, comme vous le savez, à l'instigation du regretté conseiller fédéral *Obrecht*, des mesures furent prises déjà avant la guerre. Le 1^{er} avril 1938, les Chambres fédérales votèrent la loi tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables. Dans le courant de 1938, l'organisation de l'économie de guerre fut préparée et, vers la fin de la même année, elle était prête à fonctionner. En 1939, les premiers travaux furent entrepris, et lorsque la guerre éclata, l'organisation était là, privée, il est vrai, d'une bonne partie de son personnel, appelé sous les drapeaux.

* * *

La tâche dévolue à la « Section du bois » consiste à assurer l'approvisionnement et le ravitaillement du pays en produits de la forêt, dans le sens le plus large de cette expression. Il s'agit avant tout du bois, sous les formes d'utilisation les plus diverses, puis du charbon de bois, de la résine, de l'écorce et, en outre, de la tourbe. La mise à exécution de cette tâche exigeait d'abord la réglementation de la production et, ensuite, sa répartition rationnelle et équitable entre les différentes classes de consommateurs.

La production provient soit des forêts du pays, soit de l'étranger. Mais tandis que nous ne pouvons pas doser à l'avance l'importation, ou que nous le pouvons seulement d'une façon insuffisante, la production indigène peut et doit être fixée en temps voulu. Cela se fait au moyen des contingents imposés aux cantons, et par eux aux propriétaires de forêts. Ces contingents déterminent les quantités de bois de chaque catégorie à livrer.

La répartition, elle, peut se faire de deux manières. Pour les bois de service, par exemple, on s'est jusqu'à présent contenté de demander aux consommateurs (scieries, usines) quels sont leurs besoins, et on s'est efforcé, sur la base du disponible, de leur attribuer les quantités voulues, en entier ou dans une proportion déterminée. Mais lorsque la demande dépasse notablement l'offre, cette mesure ne suffit plus et il faut alors en arriver au rationnement, lequel devient d'ailleurs nécessaire dès que le nombre des consommateurs est très grand, et que le risque subsiste de voir des éléments mal intentionnés s'adjuger des quantités excédant leurs besoins. C'est le système qui a dû être introduit pour le bois de chauffage, le bois carburant, le charbon de bois pour automobiles, tandis que le contingentement a été appliqué pour les besoins des

usines et des fabriques, lesquelles sont relativement peu nombreuses et aisées à contrôler.

Au cours des dernières années d'avant-guerre, on vit l'emploi du bois tomber en discrédit dans tous les domaines où il était normal de l'utiliser; dans les constructions, il dut faire place au fer et au ciment; pour le chauffage, il fut remplacé par le charbon et l'huile lourde. Et, là où le bois était encore utilisé, le produit de nos forêts a été évincé par celui de l'étranger; comme bois à papier, par celui que nous importions des Etats de l'Est et comme bois de feu, par ce qui nous venait de France et de l'ancienne Autriche. La véritable raison de cet abandon de notre plus importante matière première résidait notamment dans son prix. Des salaires élevés et le fait que, chez nous, le propriétaire de forêt tient à retirer un certain bénéfice net de son exploitation, ont été cause de ce que ce produit du pays devint relativement cher et n'eut dès lors plus un écoulement suffisant. Le goût de la commodité a aussi contribué à ce résultat; il fit que, même à la campagne, où le bois est bon marché et en surabondance, on se mit à chauffer au charbon ou à l'huile lourde des fours de boulangeries, des fromageries et des écoles.

Les conséquences de cet état de choses ont été un abandon général du bois. Comme les scieurs et les marchands n'étaient plus assurés de pouvoir écouler leurs stocks en temps utile, ils évitèrent de constituer des dépôts. Il finit par n'être plus possible de trouver du bois sec; on prit l'habitude de ne scier que sur commande, sans craindre de livrer du matériel encore vert. C'est pourquoi les constructions faites dans ces conditions présentaient, au bout de quelques années, les défauts inhérents à l'emploi de bois humide, ce qui n'a pas peu contribué à rendre impopulaire la matière première dont il s'agit là.

Il arriva ainsi qu'en 1938 et 1939, il n'y avait pas de gros stocks de bois sec. Aussi, dès le début de son activité, la Section du bois prit-elle à tâche de former des dépôts. Des difficultés d'ordre financier ont empêché une rapide réalisation de ses projets et, à la veille de la déclaration de guerre, on n'avait pas encore dépassé la phase des commencements. On n'en intervint que plus énergiquement dans la suite et, malgré la mobilisation générale et des conditions météorologiques défavorables, on réussit

à satisfaire à la demande, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à l'automne 1940. Toutefois, la mobilisation de mai 1940 vint déranger les plans et mettre de nouveau en retard les travaux de bûcheronnage qui se prolongèrent ainsi jusqu'à tard dans l'automne.

L'expérience prouve, qu'au début de chaque période de crise, les organes de l'Etat chargés d'édicter des mesures restreignant la liberté d'action ne le font qu'à contre-cœur, dans l'espoir que le bon sens et le patriotisme rendront de telles mesures superflues. Mais l'expérience nous apprend aussi qu'il n'en est rien et, qu'une fois engagé dans la voie de l'économie dirigée, il serait préférable d'appliquer d'emblée toutes les dispositions permettant d'administrer, au mieux des intérêts de la communauté, les ressources dont nous ne disposons pas en quantité suffisante. On éviterait ainsi de devoir intervenir d'une façon répétée, et parfois malheureusement trop tard, après que les accapareurs ont pu exercer avec fruit leur répréhensible trafic et que des rumeurs, venant on ne sait d'où, ont provoqué des « runs » sur certaines catégories de marchandises.

Examinons à présent, groupe après groupe, quelle est l'activité de la Section du bois.

Le groupe « *Main-d'œuvre* » s'est efforcé et s'efforce encore d'obtenir que les forestiers et les bûcherons nécessaires pour les coupes de bois soient temporairement dispensés du service militaire. Il nous plaît de reconnaître qu'après des débuts difficiles, l'entente s'est faite entre l'Adjudance générale de l'armée et notre Section et que, dans la règle, nos propositions sont acceptées. Le même groupe s'occupe aussi du ravitaillement en vivres des équipes de bûcherons qui travaillent loin de leur domicile. Grâce à son intervention, des rations supplémentaires, de fromage ou de maïs selon les régions, ont été accordées. L'attribution d'un supplément d'avoine aux charretiers a été moins facile à régler. Alors que l'an dernier, nous avions obtenu que les inspecteurs forestiers puissent disposer d'une certaine quantité de ce produit à l'intention des charretiers s'occupant du transport des bois, ce régime, qui donnait toute satisfaction, a été subitement remplacé par un autre qui ne tient pas suffisamment compte des exigences de la sylviculture. Après nombre de démarches, nous avons obtenu que l'Office de l'alimentation rétablisse l'ancien mode de faire.

Avant de quitter ce groupe, disons, pour fixer les idées, que chaque mois environ 1500 demandes de dispense doivent être traitées. Elles ne concernent pas uniquement les exploitations forestières, mais aussi la plupart des industries qui travaillent le bois (scieries, charpentiers, menuisiers, fabriques de meubles, etc.).

Avec le groupe « *Bois de service* », nous allons nous occuper plus directement du bois. Avant la guerre, le bois d'œuvre jouait certainement le rôle principal dans le budget des administrations forestières, auxquelles il fournissait le plus clair de leurs recettes. Il n'en a plus été de même au début de la guerre, en septembre 1939, parce que l'activité de l'industrie du bâtiment se ralentit tout de suite considérablement. Il apparut cependant bientôt que l'armée avait besoin de beaucoup de bois, soit pour des ouvrages de fortifications, soit pour des constructions et installations (cantonements, écuries, hangars). Dans le courant de l'hiver 1939/1940, de grandes quantités de bois d'œuvre et de bois de construction furent préparées et furent facilement écoulées, car des mesures toujours nouvelles furent prises, soit par l'armée, soit par la défense aérienne passive, en procurèrent l'emploi. De plus, en vue du second hiver, on dut construire un grand nombre d'abris pour la troupe, ses chevaux et son matériel. Il fallut aussi plusieurs baraquements pour les internés.

Pour la campagne 1940—1941, le groupe s'est efforcé de déterminer, le mieux possible, les besoins de la population civile et de l'armée et de fournir les quantités demandées. Il s'agit là de volumes très importants dont la majeure partie fut de nouveau absorbée par l'armée et la défense aérienne passive. Mais l'industrie du bois a, elle aussi, fait de nouveau appel à des livraisons équivalant celles de l'avant-guerre.

S'il a été relativement facile de faire droit aux demandes de fournir du sapin, il n'en a pas été de même en ce qui concerne les feuillus nécessaires à plusieurs industries, comme celles des panneaux croisés, des contre-plaqués, des allumettes et d'autres encore. Il a fallu recourir à l'importation, qui constitue une des tâches de ce groupe, tâche peu aisée à remplir à l'heure actuelle.

Voici, sous forme de récapitulation, les questions dont doit s'occuper le groupe « *Bois de service* » :

Le ravitaillement de l'armée et de la défense aérienne passive en grumes et en sciages. Les achats sont faits par des employés ou par des experts de la Section du bois. En outre, la section administre des dépôts de bois (sciages et grumes) créés à l'intention de la D. A. P. La section s'occupe aussi de la liquidation des stocks dont l'armée ou la D. A. P. n'ont plus l'emploi.

Certaines essences peu abondantes chez nous, mais très recherchées parce qu'elles remplacent partiellement les exotiques qui nous manquent, ne peuvent être vendues que selon les instructions de la section. Il s'agit du noyer, du châtaignier, du pin Weymouth, du peuplier et du charme. Le hêtre propre au déroulage, le bouleau, le tilleul doivent également être remis aux maisons désignées par la section. Pour le noyer et le châtaignier, l'abatage lui-même est soumis à autorisation.

Le groupe « Bois de service » s'occupe aussi, comme je l'ai déjà dit, des questions se rapportant à l'importation et à l'exportation des bois de toute catégorie, bois de service, bois de feu, bois à papier et charbon de bois. Cette partie de son rôle, dont l'importance est considérable, comprend la participation aux pourparlers officiels d'Etat à Etat, la surveillance des syndicats de l'économie de guerre, soit, pour ce qui nous concerne, le Syndicat suisse du bois, lequel peut seul exporter des sciages et des baraques, et le Syndicat suisse du bois de feu, qui s'est vu attribuer le droit exclusif, pour lui et pour ses membres, d'importer le bois de chauffage et le charbon de bois provenant de quelques pays de l'Est. Grâce à l'activité combinée de la section et des syndicats, on est arrivé à faire entrer en Suisse de notables quantités de bois de feu et de charbon de bois. Quant au bois de service, ce sont les feuillus qui nous manquent. Au cours de ces derniers mois, il nous est cependant parvenu de l'Est une certaine quantité de grumes et sciages de feuillus et, du Nord, des sciages résineux.

Le groupe « Bois de service » doit se tenir constamment au courant du marché des bois. Il en suit les fluctuations et est intervenu en faveur de l'introduction d'une classification uniforme. Il assure un ravitaillement normal des scieries et des autres usines travaillant le bois, pour autant que les circonstances le permettent. Il s'efforce de conduire, par la voie la plus courte, le bois là où il est le plus nécessaire et où il est mis en œuvre le plus rationnellement. Pour encourager cette utilisation rationnelle des bois, un

cours de trois semaines à l'intention des scieurs a eu lieu l'année dernière à Wolhusen, sous la direction d'un expert de la section. Son but était avant tout de démontrer comment les bois doivent être débités pour donner le meilleur rendement en argent et en matière. Ce cours a eu un plein succès et nous examinons actuellement la possibilité d'en organiser un semblable en Suisse romande.

Pour être complet, il y a lieu de dire encore que la fourniture de traverses de chemin de fer et de poteaux d'imprégnation rentre également dans les attributions de ce groupe, qui a réparti la demande entre les cantons sous forme de contingents. (A suivre)

Le ravitaillement des scieries en 1942

Le personnel forestier, lorsqu'il doit fournir les données nécessaires aux nombreuses statistiques exigées, s'étonne souvent de ce surcroît de labeur. Alors que sa présence en forêt devient toujours plus nécessaire, il a peine à comprendre un tel travail de bureau. Pour plusieurs, ce travail semble inutile... et pourtant, lorsqu'il est bien ordonné et suffisamment détaillé, il permet des constatations extrêmement intéressantes.

C'est le cas aujourd'hui.

Alors que l'industrie du bois compte sur une production doublée en bois de service, du fait d'une exploitation portée à 200 %, la réalité montre qu'il en est tout autrement.

C'est ce que les données de la statistique de la forêt vaudoise — et, certainement, celles d'autres cantons aussi — expliquent par comparaison des résultats des années 1939, 1940 et 1941.

La forêt vaudoise se compose de 7858 ha. de forêts domaniales (9 %), avec une possibilité de coupe de 31.853 m³, de 53.694 ha. de forêts communales (61 %), avec une possibilité de 179.031 m³ et de 25.984 ha. de forêts particulières (30 %), dont la possibilité peut être estimée, par analogie avec les forêts publiques, à 67.000 m³. La forêt couvre au total 87.446 ha., dont 8049 ha. de taillis et alimente une exploitation soutenue annuelle de 277.084 m³ en produits principaux.

En 1939, il a été réalisé 283.400 m³, soit 102 % de la possibilité, ou une exploitation normale, à peu de chose près. Cette exploitation a produit un volume en bois de service — nous laissons de côté les bois de râperie — de 145.922 m³, soit 51 % de celui des produits principaux.

En 1940, l'exploitation a porté sur 423.136 m³, ce qui représente une augmentation de 52 % de la possibilité. Le bois de service réalisé a été de l'ordre de grandeur de 162.257 m³, soit 38 % du volume total. En comparant ce rendement avec celui de 1939, on constate qu'une augmentation de 50 % des coupes (146.000 m³), n'a produit qu'une augmentation de 11 % du volume des bois de service (16.300 m³). On perçoit déjà les lourdes impositions en bois de feu et d'autres assortiments.